



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Municipalité Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Ce formulaire est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser à la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans une demande d'accès à un document administratif, selon Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Nom		Prénom	
Adresse complète			
Tél. résidence		Tél. travail	

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME À QUI LA DEMANDE EST FAITE	
Nom de l'organisme	
Adresse complète	

IDENTIFICATION DU DOCUMENT DEMANDÉ	
Titre du document	
Auteur	
Sujet	
Année de publication	
Notes	

MODE DE CONSULTATION	
<input type="checkbox"/>	Consultation au bureau municipal, 515 route des Prêtres, St-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
<input type="checkbox"/>	Envoi d'une copie du document

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Signature

Date



Municipalité Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Les renseignements que vous nous fournissez à la section « identification du demandeur » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.

Si vous avez de la difficulté à identifier le document que vous cherchez, ou si vous voulez obtenir des renseignements concernant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez communiquer avec la Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-aux-Sables.

Votre demande écrite doit être suffisamment précise pour nous permettre de vous répondre. Ainsi, par exemple, vous pouvez mentionner le titre du document que vous recherchez, le nom de son auteur, ou alors le sujet traité et l'année.

Le délai de réponse fixé par la Loi est de 20 jours de calendrier. Dans certains cas, le délai peut être prolongé de 10 jours.

Des frais pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents sont exigibles, comme établi par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels. Il faut ajouter les taxes applicables. Ces frais actuels de 0,41 \$/ la copie peuvent être indexés.

À L'USAGE DE L'ORGANISME	
Date de réception de la demande	
Date limite de réponse au demandeur	
Date d'envoi de l'accusé de réception	
Date de communication de la décision	

ANALYSE ET DÉCISION

SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Signature

Date
